

- INDIVIDU, subst. masc. (extraits du TLFi)

A. – [En tant qu'être ayant une existence propre]

1. Tout être concret, donné dans l'expérience, possédant une unité de caractères et formant un tout reconnaissable.

1. Dans l'usage général (et en philosophie) un **individu** est un objet de pensée appartenant à l'extériorité ou à nos représentations, **déterminé** et reconnaissable. Il porte un *nom* « commun » mais se distingue « matériellement » des autres **individus** portant le même nom. Legrand, 1972.

– *Spécialement*

**a) BIOL. (animale et végét.).** Spécimen vivant appartenant à une espèce donnée; être organisé, vivant d'une existence propre et qui ne peut être divisé sans être détruit. *Les individus qui composent une espèce zoologique; individus mâles d'une espèce. Dans un corps vivant très-simple, et qui n'a pas d'organes spéciaux, l'excédent de la nutrition rencontrant le terme qui fixe l'accroissement de l'individu, est alors employé à former et à développer une partie qui se sépare ensuite de ce corps vivant, et qui, continuant de vivre et de s'accroître, constitue un nouvel individu qui lui ressemble* (Lamarck, *Philos. zool.*, 1809). *Ce n'est qu'à ces 3 degrés supérieurs d'existence, l'organisme, la vie et la pensée, qu'on rencontre des individus : la nature brute n'offre que des échantillons* (Franck 1875). v. espèce

2. Il n'est pas deux **individus** qui aient des garnitures géniques absolument pareilles, et c'est la raison fondamentale de la diversité courante des **individus**. Par la sélection des **individus** semblables, ou mieux par le moyen de la consanguinité, entretenue pendant une suite de générations, on parvient à unifier, à « homogénéiser » le matériel génétique, et à avoir des **individus** qui ont les mêmes gènes. C'est la *lignée pure*. Les premières lignées pures ont été obtenues en 1901 par Johannsen, qui a cultivé les plantes issues d'un seul pied de haricot. Cuénot, J. Rostand, *Introd. à la génét.*, 1936.

**b) LOG.** Élément entrant dans l'extension d'une espèce; ce qui est indivisible en extension :

3. Aristote lui-même distingue expressément entre deux manières de concevoir l'universalité [une universalité essentielle et une universalité extensive] selon que le concept est regardé comme exprimant la nécessité d'une essence, ou simplement la totalité des **individus** d'une espèce ou des espèces d'un genre. R. Blanché, *La Log. et son hist.*, Paris, A. Colin, 1970.

**c) PHYS.** Élément indivisible. (Ds Rob., *Lar. Lang. fr.*). Synon. *atome*.

♦ **CHIM., MINÉR., vieilli.** Tout corps simple ou composé cristallisable ou volatil sans décomposition. (Ds Littré, Quillet 1965). *La véritable espèce simple ne doit (...) comprendre, selon moi, que les individus dont tous les caractères chimiques, cristallographiques et optiques sont semblables* (Des Cloizeaux, *Prop. opt. biréfringentes*, 1857, p. 4):

4. Les produits organiques – sucres, saindoux, alcool, urée, etc. – passaient encore pour différer essentiellement des produits inorganiques parce qu'on les croyait dotés d'une mystérieuse « force vitale ». Cela n'empêchait pas les chimistes de les

soumettre à tous les genres d'analyses usités en chimie minérale. Un jeune savant français réussit ainsi à prouver, dans ses *Recherches chimiques sur les corps gras* (1823), que ces derniers (huile, graisse, suif, beurre, etc.) étaient des **individus** chimiques parfaitement définis, composés d'un *acide gras* (acide margarique, oléique, stéarique, etc.) et de glycérine. P. Rousseau, *Hist. techn. et invent.*, 1967.

**d) STAT.** Élément d'une **population**. *Les « individus » de la population d'enquête ont tous les caractéristiques exigées par l'enquête* (Mucch.Sc. soc.1969):

5. ... une autre assimilation abusive, qui procède d'une conception *statistique* du social, risque encore de dénaturer l'enquête sociologique. Il s'agit, cette fois, de l'assimilation, courante dans les enquêtes dites d'opinion publique, de la réalité sociologique à une « population » statistique, c'est-à-dire un ensemble d'**individus** définis par une même caractéristique. *Traité sociol.*, 1967.

**e) TAXINOMIE.** [Niveau de la classification des êtres vivants placé sous l'espèce et ne comportant pas d'autre subdivision] :

6. Un philosophe, à la place de Cuvier, n'eût pas manqué de soutenir que les **individus** seuls existent, et que non-seulement les **genres**, mais les **espèces** même sont de pures abstractions destinées à représenter des caractères communs. Mais Cuvier, en vrai naturaliste, devait maintenir l'espèce, dont la réalité est établie par la loi de la génération : il fit plus, il maintint en quelque manière le genre, puisqu'il le fonda sur l'existence d'une harmonie entre les organes des êtres, leurs fonctions et les fins qui leur sont proposées. Renouvier, *Essais*, 1864.

**2. En partic.** Chaque **être** appartenant à l'espèce humaine. *Diversité des individus humains; psychisme d'un individu; individu porteur de tares héréditaires; individu normal, sain; individu adulte. Destinée comme les autres animaux à naître et à produire, elle [la femme] a reçu comme eux l'attrait du plaisir, moyen de conservation pour l'espèce; la crainte de la douleur, moyen de conservation pour l'individu* (Laclos, *Éduc. femmes*, 1803). *Le nombre des naissances d'individus du sexe masculin et féminin est à peu près le même dans chq groupe hum.* (Lowie, *Anthropol. cult.*, 1936).

7. Ainsi, la vie nous apparaît comme chose rare en dehors de la terre; quant à l'humanité, il y a apparence que nous autres, hommes terrestres, en sommes les seuls représentants; et, dans cette espèce qui sans doute ailleurs n'a point sa pareille, chaque **individu** lui-même est sans pareil. Chacun de nous représente un objet certainement unique dans un groupe vraisemblablement unique. J. Rostand, *Pensées d'un biologiste*, Paris, Stock, 1978 [1939].

**3. Courant**

**a) Être, personne.** *Il y a deux individus en toi : un mystique et un raisonneur. Les deux sont en guerre. Il s'agit d'arrêter le conflit* (Estaunié, *Empreinte*, 1896, p. 250). *Quand on nous eut remis pour terminer une plaquette de métal qui portait notre numéro, nous cessâmes tout à fait d'être des individus pour devenir des matricules* (Ambrière, *Gdes vac.*, 1946, p. 48):

8. Il est un âge, l'extrême jeunesse, où l'on aime le sexe ; une femme aime un homme, un homme aime une femme, comme on prend un breuvage, parce qu'on a soif. Ce n'est que plus tard qu'on choisit, qu'on aime l'**individu**, lui parce qu'il est lui, elle parce qu'elle est elle. Karr, *Sous tilleuls*, 1832, p. 236.

– [Précédé d'un adj. poss., souvent *fam.*] *Son individu*. Sa personne, soi-même; sa santé, son corps. *Avoir soin de son individu, conserver, soigner son individu* (Ac.). *Il est déjà cinq heures un quart... empoignons notre individu, et que ça ne traîne pas! il faut que nous roulions dans dix minutes* (Zola, *E. Rougon*, 1876, p. 265). *Sa casquette, son nez, sa redingote, tout son individu manquait de prestige* (Flaub., *Bouvard*, t. 2, 1880, p. 33). *Chez moi – c'est un trait singulier de mon individu, – les remarques « objectives » précèdent facilement les autres* (Valéry, *Corresp.* 1917):

9. Le tribunal, après en avoir délibéré : Attendu qu'il résulte du constat de Legruyère, huissier, et de plaintes au nombre imposant de treize mille six cent quatre-vingt-sept, que La Brige, au mépris des lois sur la décence, a découvert, mis à jour et publiquement révélé une partie de son **individu** destinée à demeurer secrète... Courteline, *Article 330*, 1900, p. 285.

– *PHILOS., PSYCHOL.* [P. oppos. à *personne*] L'être humain en tant que réalisant son type et possédant une unité et une identité extérieures de nature biologique. *La personne, c'est l'individu en tant qu'être raisonnable, tirant de lui-même, et non pas subsistant du dehors, ce qui le met en relation universalisable avec autrui* (Lalande, *Raison et normes*, 1948): ex 10. J'étudiais des **individus** [it. ds le texte], je sais maintenant qu'ils ne sont tels que par les *sujets transcendants* qui s'y expriment. Cela leur confère une dignité particulière que j'exprime en disant que ce sont des **personnes**. Ces trois notions correspondent à des domaines différents : la première ressortit à la psychologie, la seconde à la métaphysique, la dernière à la morale. Il faut à la fois se garder de les confondre et apercevoir pourtant comment elles se relient l'une à l'autre. G. Berger, *Caractère et personnalité*, 1954.

**b)** Homme anonyme, **indéterminé**. *Relever le signalement d'un individu, un individu d'une quarantaine d'années. Hussonnet montra à Frédéric un individu qui fumait son brûle-gueule accoudé sur un balcon* (Flaub., *Éduc. sent.*, t. 2, 1869, p. 113): 11. il aperçut, à la place qu'il venait de quitter, un être, qui pouvait être un homme, car il en avait l'air assuré; qui pouvait être une femme, car il en avait le visage et les membres délicats(...). Son costume consistait en une robe de chambre, à manches plates, qui ne disait rien du sexe de l'**indiv.** qui le portait. Soulié, *Mém. diable*, 1837.

– *Péj.* Homme que l'on ne veut pas nommer parce qu'on le méprise ou parce qu'on veut se moquer de lui. *Quel est cet individu!* (Littré). *La face terrible, les poings serrés, il bégayait qu'il étranglerait ce sale individu, s'il la traitait encore de folle* (Zola, *Pot-Bouille*, 1882, p. 241). *Enfin vous n'allez pas me forcer à faire le panégyrique de cet individu tout de même?* (Anouilh, *Répét.*, 1950):

12. – Non, non, on ne peut pas remettre ainsi un rendez-vous de Son Altesse; il faut y aller tout de suite. Peut-être s'agit-il d'une affaire importante. Christophe haussa les épaules : – Importante? comme si ces **individus** pouvaient avoir quelque chose d'important à vous dire!... Il va m'exposer ses idées sur la musique. Ce sera gai!... Rolland, *J.-Chr.*, Révolte, 1907.

**SYNT.** *Individu bizarre, compromettant, dangereux, dégoûtant, grotesque, infect, louche, méprisable, (peu) recommandable, répugnant, suspect; affreux, ignoble, piètre, sinistre, triste individu; drôle d'individu.*

**Rem. 1.** Sauf possibilité au plur. (*individus des deux sexes*) et sans nuance péj., on ne relève pas, dans notre docum., d'emploi de *individu* pour désigner une femme. 2.

Qq. dict. du xix<sup>e</sup>s. enregistrent l'emploi adj. de *individu*, vx, uniquement en parlant de la Sainte Trinité. *La Trinité est individue, c'est-à-dire ne peut être divisée*

**B.** – [En tant qu'être vivant au sein d'une société]

**1.** Chaque unité d'une colonie, d'une société. *Une population d'environ trente mille individus. Les individus d'une colonie de coraux* (Rob.). *Les abeilles ne vivent dans une société si intime, que parce qu'elles naissent d'une seule mère, et qu'elles sont élevées dans la même ruche. Une série d'individus, nés ensemble, forme leur famille, et une série des mêmes familles voisines et contemporaines compose une tribu dont tous les membres s'entraident* (Bern. de St-P., *Harm. nat.*, 1814, p. 304):

13. ... dans une ruche ou dans une fourmilière, l'**individu** est rivé à son emploi par sa structure, et l'organisation est relativement invariable, tandis que la cité humaine est de forme variable, ouverte à tous les progrès. Bergson, *Deux sources*, 1932.

**2.** *En partic.* L'être humain considéré isolément dans la collectivité, la communauté dont il fait partie. Synon. *homme, personne*. *La nation est-elle souveraine, quand le plus grand nombre des individus qui la composent est dépouillé des droits politiques qui constituent la souveraineté?* (Robesp., *Discours*, 1791). *Qd l'État n'était pas une grosse machine (...), mais une cité perceptible aux sens et proportionnée aux capacités ordinaires de l'individu, l'homme l'aimait* (Taine, *Voy. Ital.*, 1866). *Tt individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne* (DUDH, 1949).

14. Le droit et la morale, c'est l'ensemble des liens qui nous attachent les uns aux autres et à la société, qui font de la **masse** des **individus** un **agrégat** et un cohérent. Est moral, peut-on dire, tout ce qui est source de **solidarité**, tout ce qui force l'homme à compter avec **autrui**, à régler ses mouvements sur autre chose que les impulsions de son **égoïsme**, et la moralité est d'autant plus solide que ces liens sont plus nombreux et plus forts. Durkheim, *Division trav.*, 1893, p. 394.

**Prononc. et Orth.** : [ɛ̃dividy]. Att. ds Ac. dep. 1694. **Étymol. et Hist. I.** Subst. 1377 [ms. du xvi<sup>e</sup>s.] (Lanfranc, *Chirurgie*, BN 1323: Les complexions particulieres sont infinites selonc le **individue**). **A. 1.** 1546 « tout être formant une unité distincte (p. oppos. à genre et espèce) » (Rabelais, *Tiers Livre*, chap. VIII); **2.** 1546 *son individu* « sa propre personne, soi-même » (Id., *ibid.*, chap. XXXI, p. 218); **3.** 1611 « atome » (Cotgr. : **Individu** [...] *a Moat*); **4.** 1680 « membre de l'espèce humaine » (Rich. : Socrate est un **individu**); **5.** 1738 biol. « être organisé qui ne peut être divisé sans être détruit » (J. B. d'Argens, *Lettres juives*, t. 5 : le fœtus [...] étant enfin un **individu** distinct). **B. 1.** 1755 « membre d'une collectivité humaine » (Rousseau, art. *Economie* ds *Encyclop.*); **2.** 1814 « unité dont se compose une société (ici, animale) » (Bern. de St-P.). **C.** 1791 péj. « personne quelconque, que l'on ne veut (ou ne peut) pas nommer » (Robespierre, *Discours*, 21 juin : l'**individu** royal). **II.** Adj. 1486 « indivisible » (J. Michel, *Mystère de la Passion*, 163, éd. O. Jodogne, p. 4 : en simple essence **individue**). Empr. au lat. *individuum* « ce qui est indivisible; individu (p. oppos. à genre et espèce); atome » neutre subst. de l'adj. *individuus* « indivisible ». Le Mot *individu* fait-il partie au 18<sup>e</sup>s. du vocab. socio-pol. *Cah. Lexicol.* 1968.

- **Synonymes** : bonhomme citoyen créature être homme humain individualité personnage personne (caractère) particulier quidam specimen sujet tête.....

**Distinctions** : genre/espèce/individu (Aristote) Individualisme/égoïsme (Tocqueville)

- COMMUNAUTE, subst. fém. (d'après le TLFI)

**A.** [Concerne des biens matériels, des notions abstr.] État, caractère de ce qui est commun à plusieurs personnes. *Communauté d'intérêts, de sentiments, de vues*

♦ *Posséder qqc. en communauté avec qqn.* En commun avec lui :

– *Spéc., DR. CIVIL. Régime de la communauté.* Régime matrimonial en vertu duquel une partie des biens dont disposent les époux sont communs et partagés après la dissolution du régime`` (*Jur.* 1971) : ex. Léon. – ... c'est de votre femme que je veux me venger.

De Vertpré. – Prenez garde, monsieur l'avocat, que nous sommes mariés sous le régime de la **communauté**. A. Dumas Père, *Le Mari de la veuve*, 1832, 13, p. 276. (**indivision**)

♦ *Communauté réduite aux acquêts.* Régime conventionnel dans lequel la communauté est réduite aux acquêts.

*P. méton.* L'ensemble des biens communs (p. oppos. aux *biens propres*).

**B.**– [Concerne les pers.] Ensemble de personnes vivant en collectivité ou formant une association d'ordre politique, économique ou culturel : ex : Et si c'est ton voisin, pourquoi le maudis-tu? C'est la **communauté** qui fait la force humaine. Musset, *Coupe*, 1832, I, 1.

– *En partic.*

**1.** *Communauté religieuse.* Groupe de religieux, de religieuses vivant dans un cloître ou un couvent et partageant le même mode de vie et le même idéal codifiés dans une règle ->

**Congrégation, ordre, et spéc. Phalanstère** – *P. méton.* La maison où vit cette communauté religieuse : **Couvent, monastère, cloître, prieuré, abbaye**

**2.** *Communauté nationale.* Ensemble des habitants d'un même État : **nation, Etat**

**3.** *Communauté linguistique.* „Ensemble humain dont les membres utilisent un même idiome`` (*Lang.* 1973) :

**4.** *Communauté économique européenne ou Marché commun.* Institution européenne visant à l'harmonie des politiques économiques des États membres.

**Rem.** On rencontre ds la docum. le subst. masc. *communitarisme*. Système de vie en communauté. *Il n'est rien de plus profond que cette souffrance de la solitude morale, violée par le communitarisme généreux et grossier d'aujourd'hui* (R. Rolland, *Jean-Christophe*, Antoinette, 1908, p. 901). **Pensez aussi à communauté scolaire.**

**Prononc. et Orth.** : [kɔmynote]. Ds *Ac.* 1694-1932. **Étymol. et Hist.** **1.** Av. 1280 *comunalte* « ensemble de personnes » (*Destruction Rome*, 800 ds T.-L.); **2.** 1344 *estre en communtaté* « (d'un bien) être en commun » (Vend. apr. l'asc., Barb. de Lescoet, A. Finist. ds *Gdf. Compl.*); av. 1508 dr. *communaulté* « biens qui sont la propriété commune des deux époux » (*Coutumes de Bourges VIII*, 4 ds *Nouv. Coutumier général*, éd. Ch. A. Bourdot de Richebourg, t. 3, p. 912); **3.** 1538 *communaulté* « ensemble de religieux vivant ensemble et observant une règle commune »; **4.** 1580 « état, caractère de ce qui est commun » (Montaigne, *Essais*, éd. A. Thibaudet, I, 38). Prob. réfection de l'a. fr. *communité*, ca 1130 « participation en commun » (Wace, *Ste Marguerite*, éd. E. A. Francis, 56), « groupe de personnes ayant un lien en commun » (début xiii<sup>e</sup>s. *Sermons St Bernard*, 8), empr. au lat. class. *communitas* « communauté », d'apr. l'adj. *communal*\*.

Distinction : Communauté/société (Tönnies)

Synonymes ou proxémie :

Assemblage Assemblée (en grec ecclesia -> église)

Association

Accord

Bande

Caste

Cercle

Clan (clanique)

Collectivité

Colonie

Communauté/ communautaire, communitarisme/ communitariste

Communicable/partageable

Communion

Compagnie (étym. Cum+panis)

Corps

Corporation, corporatiste

Coterie

Equipe, équipage

Famille

Groupe

Harmonie

Ligue

Milieu

Monde (beau monde)

Mutuel, mutualiser, mutualité

« Nous »

Parti

Peuple

Phalanstère ("phalange" + "monastère", Fourier, XIXe)

Réunion

Similitude

Social, sociétal

Société

Syndic, syndicat, se syndiquer

Tribu

Troupe

Unité

Domaine économique : pool, trust, groupement, consortium, coopérative, marché commun

Expérience de communauté en acte : repas, foule qui fait masse (Baudelaire)

Connotation inverse :

Mettre au ban, bannir  
Excommunication,  
exclusion,  
expulsion,  
ostracisme,  
blâme,  
anathème, anathématisation,  
retranchement,  
radiation,  
bannissement,  
éviction

....

Ermitage

Distinctions complémentaires :

République/démocratie/cité/Etat

Public/privé

Civilité/urbanité/politesse

Civisme/citoyenneté/fraternité

Cosmopolitisme/Patriotisme/Individualisme

Définition en intension/en extension

Mêmeté/ipséité

Propriété/Communauté

Identité/altérité (autrui)

Unité/uniformité

Sociabilité/insociabilité

Nature/Artifice(convention, culture)

Indépendance/Autonomie

Problèmes :

L'individu : fierté d'être soi, unique, original, authentique (sans faire croire) ou aspiration à un ensemble qui le comprenne (passion de l'appartenance ou désir de sens et de reconnaissance) ?

A quel partage, quelle réalité commune correspond donc ce qu'il y a de commun dans une communauté ?

A une origine (avérée, mythifiée) ?

Au passé, au présent, au futur ?

A des faits (culturels, religieux, ethniques) ?

A un idéal (utopie, rêves chimériques) ?

à un marché ?

une croyance, une foi ?

Ressources complémentaires :

Phalanstère (Contraction de "phalange" et de "monastère", désigne une petite cité dont les bâtiments sont pensés pour favoriser la vie en communauté d'associés qui mettent leurs compétences au service de tous et partagent leurs ressources, Fourier, XIXe)

Syndic (Personne chargée de gérer les affaires, les intérêts communs d'une collectivité), syndicat, se syndiquer Empr. au b. lat. *syndicus* « avocat et représentant d'une ville », gr. *σύνδικος* « qui assiste quelqu'un en justice, défenseur », « qui appartient en commun »

Excommunication (religieuse, majeure ou mineure, et par analogie ; *P. anal.* Exclusion d'une société, d'un parti, comportant privation des droits et avantages octroyés aux membres de cette société, de ce parti)

*Ban.* (*bandit ?*) *DR. PÉNAL. ANC., jusqu'au XIX<sup>e</sup>s. Rupture de ban.* Crime puni de la peine de mort ou de l'emprisonnement à vie, commis par celui qui rentre dans le territoire interdit avant l'expiration de sa peine. 1694 *mettre au ban* « proscrire » (*Ac.*); maintenu au fig. 1932 *mettre quelqu'un au ban de l'opinion publique (Ibid.)*. De l'a. b. frq. *\*ban* « loi dont la non-observance entraîne une peine »